Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Maintien du salaire congé maternité commerciale

Par lyd

Bonjour,

Je suis commerciale avec un fixe et un variable qui représente environ +50% de ma rémunération fixe.
Je vais être en arrêt dans 2 mois et mon employeur m'indique qu'il va me rémunérer sur la moyenne de mes 3 derniers mois de salaire.
Ces 3 derniers mois correspondant à une période creuse de mon activité (quasiment pas de variable), cette moyenne ne correspond pas à mon salaire moyen sur 12 mois.

Pouvez vous m'indiquer si dans le cadre de mon activité, je peux prétendre à une rémunération sur la moyenne de mes 12 derniers mois de salaire?

Je suis sur la convention SYNTEC.

Par avance merci.

Par syndicat7s

Bonjour,

Selon l'article 44 de la convention Syntec, votre salaire net sera maintenu durant votre congé maternité (rémunération variable incluse dixit la jurisprudence).

Dès lors, peu importe que la moyenne soit sur 3 ou 12 mois.

Toutefois, à titre informatif, pour la Sécurité sociale la moyenne est sur les 3 derniers mois précédents le congé maternité.

Bien cordialement

Le Syndicat 7S
Soutien aux Salariés du Syntec
[url=http://www.syndicat-7s.fr]http://www.syndicat-7s.fr[/url]